
Programmation Web avancée

Groupe 50

Vendredi, de 9h30 à 12h30 SB-R740 (cours)

Lundi, de 9h30 à 11h30 PK-S1535 (atelier)

Responsable(s) du cours

Nom du coordonnateur : OBAID, Abdellatif**Nom de l'enseignant :** BERGER, Jacques**Local :** PK-4115**Téléphone :** (514) 987-3000 #3699**Courriel :** berger.jacques@uqam.ca**Site Web :** www.jberger.org

Description du cours

Acquérir les fondements pour le développement d'applications web transactionnelles à l'aide d'environnements professionnels. Développement d'applications web transactionnelles à l'aide d'un paradigme modèle-vue-contrôleur. Présentation des «frameworks» de développement MVC. Traitement au niveau du client vs traitement au niveau serveur, validation, contrôle de session, gestion des formulaires, contrôle des erreurs, liaisons simples avec SGBD. Concepts d'applications riches (AJAX). Concept de services WEB. Séance de laboratoire hebdomadaires de 2 heures.

Préalables académiques :

INF2005 Programmation Web

Intégrité académique

PLAGIAT Règlement no 18 sur les infractions de nature académique. (extraits)

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en la faisant passer pour sien ou sans indication de référence;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche;

- Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Les règlements concernant le plagiat seront strictement appliqués. Pour plus de renseignements, veuillez consulter les sites suivants : <http://www.sciences.uqam.ca/etudiants/integrite-academique.html> et <http://www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/index.html>